**Lettre de mise en demeure**

* + - * **Déchets, environnement**

**Dépôt de déchets : Modèle de lettre de mise en demeure**

(date impérative)

Objet : Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Mise en demeure

Monsieur,
Conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L 541-3), je tiens à vous rappeler les éléments suivants :

*Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du code de l'environnement, l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai d'un mois, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix, peut le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé....*

Des moyens sont mis à la disposition des autorités pour faire respecter la loi.

Ainsi, au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions légales, l'autorité titulaire du pouvoir de police, c'est-à-dire le maire, peut après mise en demeure, assurer d'office l'élimination de ces déchets aux frais du responsable.
Elle peut également obliger le responsable à consigner entre les mains d'un comptable public, une somme correspondant au montant des travaux à réaliser, laquelle sera restituée au fur et à mesure du déroulement des travaux. Les sommes consignées peuvent le cas échéant être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office.
Indépendamment de cette procédure et s'agissant de l'abandon sauvage de déchets, le code pénal prévoit des contraventions de police dont les amendes peuvent aller de 38 à 1500 euros (art. R 610-5, R 632-1, R 633-6 et R 635-8).

En conséquence, puisqu'il y a lieu de considérer que le monticule de gravats, matériaux de construction, ferrailles, l'épave automobile situé(es) sur votre propriété entre dans le champ d'application de ces dispositions et que la responsabilité de ces déchets vous incombe.

- Information vous est faite de la possibilité de présenter vos observations, écrites ou orales, dans un délai d'un mois, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de votre choix,

- Mise en demeure vous est faite d'assurer l'élimination des déchets dont il est fait mention ci-dessus, dans le délai de 45 jours à compter de la réception de la présente.
Si, dans le délai de 45 jours qui vous est imparti, vous ne vous étiez pas conformé à ces prescriptions, conformément à l'article L 541-3 du code de l'environnement, je vous demanderai de consigner la somme correspondant aux travaux entre les mains du percepteur de ... afin de faire procéder à l'élimination des déchets par une entreprise de mon choix.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux.
Le maire (date et signature)

*Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne sauraient être repris en l’état sans être adaptés.*